

# Quel est le montant de l'enveloppe salariale globale prévue pour 2026 ?

## Réponse courte

L'enveloppe salariale globale prévue pour 2026 par la CCT Banques est de **1,0 % de la masse salariale** de référence de chaque établissement. Ce taux est identique à celui de l'enveloppe 2024 et représente un **doublément** par rapport à l'enveloppe de 2025 qui était fixée à **0,5 %**. Cette enveloppe constitue la dernière année du dispositif triennal négocié.

Comme pour les années précédentes, l'enveloppe 2026 est un **budget global** réparti par l'employeur selon des critères propres à l'établissement. Elle s'ajoute à l'**indexation automatique** des salaires et aux éventuelles revalorisations des minimums conventionnels. Sur l'ensemble de la période 2024-2026, le secteur bancaire aura consacré un total cumulé de **2,5 %** de masse salariale aux enveloppes conventionnelles, dans le cadre des augmentations 2024.

## Définition

L'**enveloppe salariale 2026** est le dernier volet du dispositif triennal de progression salariale négocié dans le cadre de la CCT Banques 2024-2026. Elle représente un engagement collectif des établissements bancaires à consacrer 1,0 % de leur masse salariale de référence aux augmentations individuelles des salariés conventionnés au cours de l'année 2026.

Le cumul des enveloppes sur la période conventionnelle ( $1,0 \% + 0,5 \% + 1,0 \% = 2,5 \%$ ) reflète la stratégie progressive de revalorisation salariale du secteur, en complément des mécanismes d'indexation automatique et de la présomption d'acquisition de compétences.

## Conditions d'exercice

L'enveloppe 2026 s'inscrit dans la trajectoire triennale des enveloppes salariales.

Année	Taux	Cumul
2024	1,0 %	1,0 %
2025	0,5 %	1,5 %
2026	1,0 %	2,5 %

Condition	Détail
Établissements concernés	Membres ABBL et Bourse de Luxembourg
Salariés éligibles	Salariés conventionnés, hors cadres supérieurs (art. <a href="#">L.162-8</a> )
Date d'effet	1er janvier 2026
Base de calcul	Masse salariale brute de référence au 31 décembre 2025
Nature	Augmentation pérenne intégrée au salaire de base

## Modalités pratiques

La mise en œuvre de l'enveloppe 2026 suit le même processus que les années précédentes.

Étape	Détail
Calcul du budget	Masse salariale de référence 2025 × 1,0 %
Critères de répartition	Définis par l'établissement
Communication	Information de la délégation du personnel
Attribution	Augmentations individuelles effectives au 1er janvier 2026
Contrôle	Commission Paritaire en cas de contestation

L'enveloppe 2026 étant la dernière de la convention en vigueur, les négociations pour la CCT suivante (2027 et au-delà) détermineront les conditions de progression salariale pour la période ultérieure.

## Pratiques et recommandations

**Anticiper les négociations** de fin de convention est important pour les représentants du personnel, qui devront préparer les revendications pour la prochaine CCT à partir de 2027.

**Vérifier le respect cumulé** des trois enveloppes sur la période 2024-2026 permet de s'assurer que l'établissement a bien consacré 2,5 % de masse salariale cumulés aux augmentations conventionnelles.

**Documenter l'historique** des augmentations individuelles reçues sur les trois années facilite le suivi de la progression salariale et constitue un argument lors des entretiens annuels.

**Contacteur les syndicats signataires** (ALEBA, OGBL, LCGB) permet d'obtenir des informations sur les bilans de la CCT et les perspectives de négociation pour la prochaine convention.

## Cadre juridique

Référence	Objet
<b>Article <u>L.162-1</u> et suivants</b>	Cadre légal des conventions collectives de travail
<b>Article <u>L.162-12</u></b>	Principe de faveur entre CCT et contrat individuel
<b>CCT Banques 2024-2026</b>	Enveloppes salariales annuelles (1,0 % / 0,5 % / 1,0 %)
<b>Article <u>L.162-8</u></b>	Exclusion des cadres supérieurs du champ conventionnel

L'enveloppe de 1,0 % pour 2026 est la dernière prévue par la CCT en vigueur. À l'expiration de la convention au 31 décembre 2026, les dispositions salariales restent applicables jusqu'à la conclusion d'une nouvelle CCT ou jusqu'à dénonciation formelle par l'une des parties, conformément aux règles de survie des conventions collectives.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.